



Chambre des communes
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la
personne du Comité permanent des affaires
étrangères et du développement international**

SDIR • NUMÉRO 001 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 3 octobre 2006

—
Président

M. Kevin Sorenson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 3 octobre 2006

•(1735)

[Français]

La greffière du comité: Honorables membres du comité, je vois qu'il y a quorum. Nous allons commencer.

[Traduction]

Je suis prête à recevoir des motions pour l'élection du président du sous-comité. Le président doit être membre du parti ministériel.

Madame Minna.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): D'accord, c'est décidé. Dans ce cas, je ne sais pas qui a été choisi.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): J'aimerais, si je peux me permettre, proposer Kevin Sorenson au poste de président.

La greffière: On propose Kevin Sorenson au poste de président.

Y a-t-il d'autres propositions?

Le comité a entendu la motion. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Voulez-vous maintenant passer à l'élection du vice-président?

Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

L'hon. Maria Minna: Je propose M. Silva au poste de vice-président du comité.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Faut-il un ou deux vice-présidents?

La greffière: C'est à vous de décider. Le sous-comité compte sept membres, et nous pouvons avoir deux vice-présidents comme dans le cas du comité principal.

M. Kevin Sorenson: Je vais proposer Caroline St-Hilaire.

La greffière: D'accord. Nous avons deux propositions.

Une voix: Pouvons-nous avoir deux vice-présidents et c'est tout?

La greffière: Oui.

Examinons d'abord la motion proposant M. Silva. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: M. Silva sera le vice-président pour l'opposition.

On propose maintenant que Mme St-Hilaire soit l'autre vice-présidente pour l'opposition.

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je vais maintenant demander à M. Sorenson de prendre place au fauteuil.

Le président (M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)): Merci, chers collègues.

Nous avons des motions de régie interne à adopter. Voulez-vous les examiner ce soir ou attendre à la prochaine réunion?

Monsieur Menzies.

M. Ted Menzies: Monsieur le président, devons-nous nous entendre sur le fonctionnement du comité, notamment pour ce qui est de demander un avis de 48 heures pour les motions?

Le président: Je pense qu'il en est question dans les motions de régie interne.

M. Ted Menzies: Je vois. Désolé, je ne voulais pas précipiter les choses.

Le président: Pour commencer, je vais les passer une par une.

Il y a une motion proposant que le sous-comité, selon ses besoins et à la discrétion du président, s'assure les services de un ou plusieurs analystes du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

Êtes-vous tous en faveur?

(La motion est adoptée.)

L'hon. Maria Minna: Il n'est pas nécessaire de lire toutes les motions. Je crois que nous les connaissons.

Le président: Comme nous n'avons pas eu l'occasion de les examiner à l'avance, je les lis simplement pour que nous puissions tous...

La greffière: Ce sont les mêmes motions que la dernière fois.

Le président: Très bien.

Êtes-vous tous en faveur de la deuxième motion qui propose que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre...?

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Il est ensuite proposé que 10 minutes soient accordées aux témoins pour leur allocution d'ouverture et que, pendant l'interrogation des témoins, sept minutes soient accordées aux premiers intervenants de chaque parti.

Voulez-vous en discuter? Je sais que d'autres comités procèdent un peu différemment. Dans certains cas, on accorde cinq minutes pour que plus de gens aient l'occasion d'intervenir, mais sept minutes devraient...

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Il est maintenant question de l'avis de 48 heures qui doit être donné...

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Très bien. La prochaine...

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Êtes-vous tous en faveur de la prochaine motion?

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Il est maintenant proposé que la greffière du sous-comité soit autorisée à distribuer aux membres du sous-comité...dans les deux langues officielles.

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Il est proposé d'organiser des repas de travail au besoin...

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Il est proposé de conserver une copie de la transcription de chaque séance à huis clos.

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: Très bien. Il y a consensus à ce sujet.

Je vais demander à la greffière...parce que la réunion de ce soir, qui est essentiellement une séance d'organisation, visait vraiment à élire le président et les vice-présidents.

Combien de temps avons-nous ou pouvons-nous avoir?

La greffière: Normalement, le sous-comité se réunit une fois par semaine et seulement quand le comité principal ne siège pas. Il a été prévu que le sous-comité se réunisse de 17 h 30 à 19 h 30, mais vous pouvez choisir une autre case horaire si tout le monde est libre à un autre moment.

Une voix: Oui, s'il vous plaît.

Le président: Oui.

La greffière: J'ai examiné la situation et il semble que la majorité des membres sont libres le jeudi matin.

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): J'ai une réunion du comité de l'environnement de neuf heures à onze heures.

La greffière: Il y a aussi le lundi, je pense.

M. Mario Silva: J'exclus le lundi mais, le jeudi, je pourrais être là de onze heures à midi.

Le président: Nous avons besoin de deux heures.

M. Ted Menzies: Je fais partie du comité du commerce qui se réunit de neuf heures à onze heures aussi le jeudi. Êtes-vous aussi occupé de neuf heures à onze heures?

• (1740)

M. Mario Silva: Oui, de neuf à onze.

Le président: Maintenant que nous connaissons la composition de notre sous-comité, vous devriez peut-être indiquer à la greffière

de quel comité vous faites partie et à quelle heure vous êtes en réunion ailleurs et, à partir de là, nous examinerons quelles sont nos options.

La greffière: Oui, laissons-les s'organiser. C'est la meilleure solution.

Le président: Ils peuvent régler ces détails. Sinon, nous envisagerons de nous réunir le mardi entre 17 h 30 et 19 h 30, même si c'est loin d'être l'idéal.

Fournissez donc ces renseignements à la greffière. À notre prochaine réunion, nous allons probablement décider si nous aurons un comité de direction... nous aurons reçu un mandat du comité mais, pour ce qui est des listes de témoins et des sujets à étudier, j'ai déjà reçu quelques lettres faisant état de violations des droits de la personne aux Philippines et ailleurs qu'on nous demande d'examiner.

Faudrait-il former un comité de direction? Est-ce que nous allons discuter tous ensemble de nos travaux futurs? Très bien, c'est ce que nous allons faire. Nous n'avons pas à former un comité de direction étant donné que nous ne sommes pas nombreux. Donc, à une prochaine séance, nous allons examiner nos travaux futurs. Voulez-vous le faire tout de suite?

L'hon. Maria Minna: Non, je pense qu'il vaudrait mieux attendre à la prochaine réunion.

Le président: Vous aurez le temps d'y réfléchir un peu.

Je ne savais même pas qui allait faire partie du comité jusqu'à ce soir. Je vous souhaite donc la bienvenue. Je pense que c'est un comité très intéressant. Quand vous quitterez le Parlement, vous voudrez pouvoir dire que vous avez essayé de changer les choses dans un domaine et pas seulement pour vos électeurs. Il est formidable de promouvoir les droits de la personne, non seulement ici mais partout dans le monde. Je vous félicite tous d'avoir demandé ou accepté de faire partie de ce comité.

M. Ted Menzies: Pour changer de sujet, avons-nous un résumé de ce que le précédent comité a examiné pour ne pas refaire le même travail que lui?

La greffière: Oui, je l'ai distribué à vos bureaux.

M. Ted Menzies: J'imagine que je l'ai ici. Je n'ai pas eu l'occasion de le lire alors. Merci.

M. Gerald Schmitz (attaché de recherche auprès du comité): À ce sujet, le résumé indique aussi les questions laissées en suspens par le dernier sous-comité. Mais cela n'empêche pas le nouveau sous-comité d'examiner autre chose complètement.

La greffière: Mon bureau a reçu des demandes de groupes qui veulent comparaître devant le sous-comité des droits de la personne. Je les ai envoyées à la traduction pour pouvoir les distribuer aux membres du comité.

L'hon. Maria Minna: Vous pourriez nous les envoyer à nos bureaux pour que nous les examinions et, à la prochaine réunion, nous pourrions discuter en bonne et due forme de nos travaux futurs. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de réfléchir à la question.

Le président: Y a-t-il autre chose dont vous aimeriez discuter ce soir?

Comme il n'y a rien d'autre à discuter, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.